

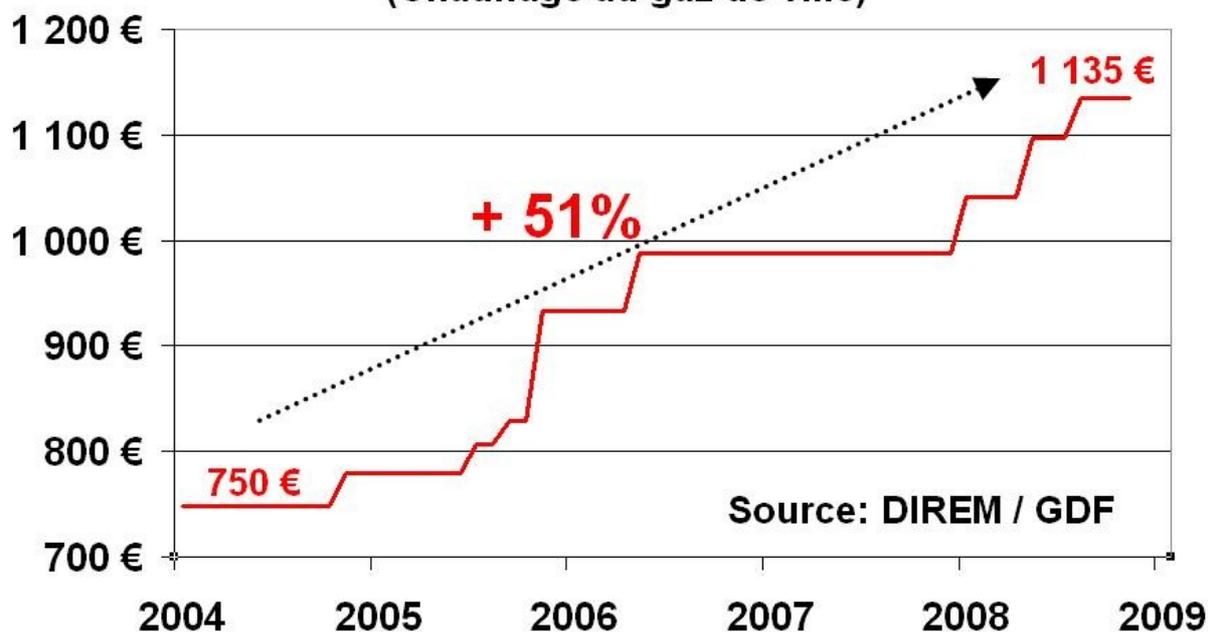
Le Gaz en question !

Facture de gaz : +51% depuis janvier 2004, ça chauffe !

Il y a en France plus de 7 millions de ménages qui se chauffent aux gaz de ville, dont 98% sont sous le régime des tarifs réglementés.

Pour ces familles, la facture annuelle moyenne de gaz a augmenté de plus de 51% depuis janvier 2004, soit 385 euros d'augmentation dont 150 euros depuis le début de l'année 2008.

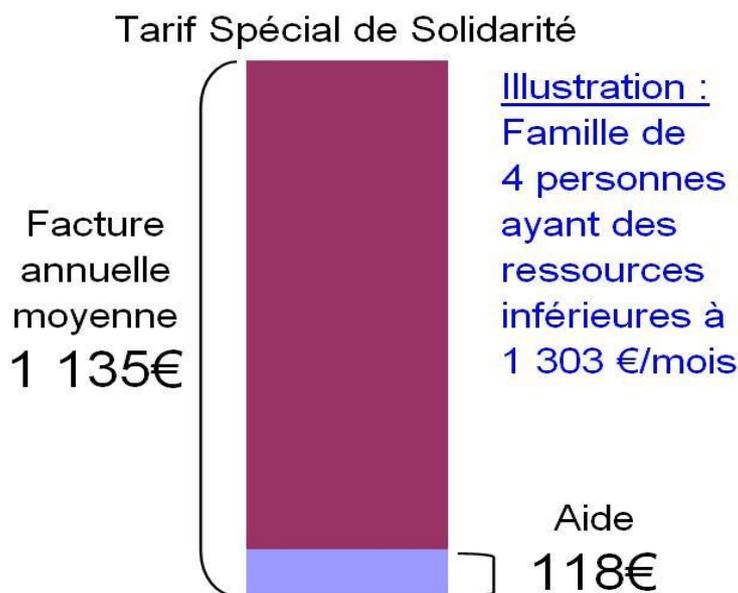
**Evolution de la facture annuelle moyenne
 (Chauffage au gaz de ville)**



Pour les usagers du gaz propane liquide, la situation est tout aussi difficile puisque le GPL a augmenté de +46% au cours des 4 dernières années. Ces hausses considérables pèsent fortement sur le budget des ménages. En effet, le chauffage est une dépense contrainte à plus d'un titre; d'une part on ne peut se passer de chauffage; en outre, il est souvent impossible de changer d'énergie pour se chauffer; enfin, la réduction de la consommation de chauffage passe par des investissements lourds en matière d'isolation.

Des aides modestes pour des ménages très modestes !

Face à la hausse, le gouvernement a annoncé la mise en place du Tarif Spécial de Solidarité. Une nouveauté, non ! D'une part, une mesure identique existe depuis plusieurs années pour l'électricité, elle vise à aider les ménages les plus modestes (le plafond de ressource équivaut au seuil de pauvreté, l'aide concerne environ 1,5 millions de foyer) qui sont victimes depuis longtemps de la précarité énergétique.



En outre, le Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz a été votée dans la loi sur l'énergie de décembre 2006 et nous attendions depuis près de 18 mois son décret d'application. Cette aide n'est donc pas un cadeau. Et que dire de son montant? Cette aide consiste en une déduction forfaitaire qui varie de 17 à 118 euros par an selon la composition et la consommation du foyer, soit moins de 10% de la facture annuelle, ce qui ne compense même pas les hausses de prix intervenues depuis le début de l'année.

Prix du gaz : une indexation historique sur le pétrole qui n'a plus lieu d'être !

L'augmentation des tarifs réglementés du gaz est liée à l'indexation des prix d'approvisionnement en gaz naturel sur les cours des produits pétroliers (fioul lourd et fioul domestique en particulier).

En effet, les tarifs réglementés évoluent de manière à couvrir d'une part les coûts d'utilisation des réseaux de distribution du gaz et d'autre part les coûts d'approvisionnement en gaz naturel (le prix du gaz acheté aux pays producteurs). La France s'approvisionne à plus de 86% par des contrats de long terme passés avec la Norvège, les Pays-Bas, l'Algérie et la Russie pour l'essentiel. Or ces contrats d'approvisionnement prévoient une évolution du prix de vente du gaz en fonction de l'évolution des cours des produits pétroliers, c'est la fameuse indexation.

Ainsi, lorsque le cours du pétrole augmente, cela entraîne une augmentation des prix d'approvisionnement en gaz qui se répercute sur les tarifs réglementés. Mais quelle est la logique de cette indexation ?

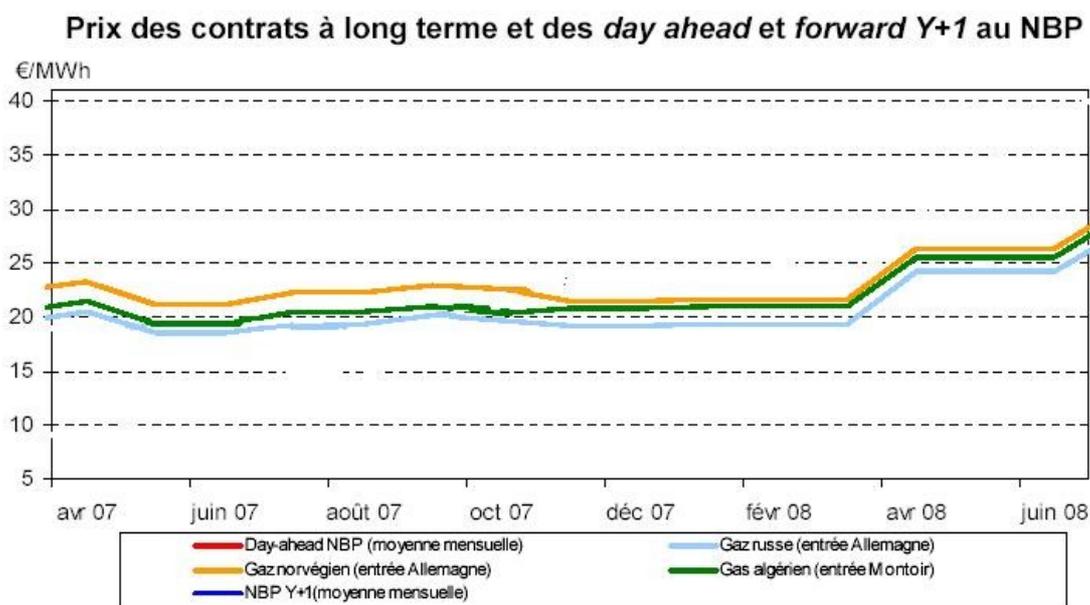
L'indexation du prix du gaz sur le pétrole a une origine historique. Lorsqu'à la fin des années 60, le gaz naturel a été introduit sur le marché européen, le fioul était le combustible le plus utilisé. L'indexation du gaz sur le prix des produits pétroliers (principalement fioul lourd et fioul domestique) dans la plupart des contrats d'approvisionnement, permettait de proposer du gaz bon marché, tout en évitant de faire naître une concurrence trop forte entre gaz et fioul.

Le prix du gaz suivait ainsi constamment et automatiquement les variations de son principal concurrent. Aujourd'hui, la perspective d'une pénurie de pétrole a pour effet d'entraîner le prix du gaz naturel à la hausse alors que ce dernier reste relativement plus abondant que le pétrole. De plus, il n'y a plus de concurrence entre fioul et gaz domestique. Enfin, les cours du pétrole sont dictés par des événements politiques, ils sont relativement instables alors que, pour le gaz, les contrats d'approvisionnement de long terme sont supposés assurer la stabilité des prix. Il n'y a donc plus de raisons objectives pour maintenir cette indexation contre-nature.

« 6-1-3 » : l'équation secrète miracle !

Selon la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), en charge de vérifier la concordance entre tarifs réglementés et coûts

d'approvisionnement en gaz, l'indexation des prix du gaz sur les produits pétroliers se fait selon une formule de lissage dite « 6-1-3 ». Selon cette dernière, le prix du gaz retenu pour les 3 mois qui viennent retient comme référence le cours des produits pétroliers des 6 derniers mois, ce qui expliquerait pourquoi les tarifs réglementés du gaz s'évolueraient pas actuellement (rappelons qu'il y a 4 mois, les cours du pétrole étaient au plus haut). A partir de là, impossible d'en savoir plus, impossible de connaître la formule d'indexation ou encore les valeurs de référence qui justifient le niveau des tarifs réglementés.



Sources : Heren pour les prix des contrats à long terme et Argus pour les prix *day ahead* et *forward*

Curieux ! D'autant que des doutes subsistent. Car à regarder de plus près les rares courbes de prix d'approvisionnement du gaz que la CRE publie dans ses rapports, on constate par exemple que les prix des contrats de long terme ont plutôt baissé en 2007 alors que les tarifs réglementés ont augmenté dès le 1^{er} janvier 2008. Les bons résultats de GDF laissent aussi perplexes. La transparence des coûts permettrait de lever toute ambiguïté sur l'adéquation des tarifs réglementés. Le Président de la République s'y était pourtant engagé, nous attendons toujours.

Fusion GDF-suez : un leader pour mieux négocier ?

Sur la fusion Suez-GDF, rappelons que l'argument majeur utilisé par le gouvernement pour plébisciter cette fusion était que la création d'un leader mondial de l'énergie permettrait de peser sur les prix au bénéfice des consommateurs. En tout état de cause, la situation actuelle dément la pertinence de cette construction intellectuelle.

Aujourd'hui Suez-GDF ne maîtrise pas plus le prix du gaz que du temps de GDF. Et c'était malheureusement prévisible puisque les pays producteurs de gaz sont peu nombreux (les 3 plus importants, Russie, Iran, Qatar, détiennent 55% des réserves mondiales) et sont par conséquent en situation de force pour imposer leurs prix. La seule manière de peser sur les prix serait une action européenne dans le cadre d'une véritable politique énergétique commune, malheureusement, il n'y a pas encore de consensus sur ce sujet.

GNL : vive la volatilité !

Nous avons vu plus haut que les contrats d'approvisionnement de long terme (principalement via gazoducs) comportaient des clauses d'indexation sur les produits pétroliers qui favorisent la volatilité des prix du gaz au gré des cours de l'or noir. Cette volatilité devrait malheureusement se renforcer avec le développement soutenu que connaît le Gaz Naturel Liquéfié.

En effet, le GNL est transportable par bateau et peut donc, à la différence des livraisons par gazoducs, être livré partout dans le monde à la seule condition qu'il y ait une usine de regazéification au port de destination.

Le développement du GNL va ainsi donner beaucoup plus de pouvoir aux pays exportateurs de gaz, qui pourront rediriger leur production vers les pays les plus offrant en recourant au marché au jour le jour. Ainsi, si le GNL permet d'éviter une trop forte dépendance vis-à-vis des pays exportateurs comme la Russie, son développement entrainera aussi une grande volatilité des prix en soumettant les consommateurs à une concurrence internationale.

Actuellement, le marché au jour le jour ne représente que 15% des échanges mondiaux de gaz. Les contrats de long terme jouent donc encore un rôle central dans la fixation des prix du gaz. Cependant, selon l'Agence internationale de l'Énergie, le GNL devrait représenter près de 84% de la hausse des échanges interrégionaux de gaz d'ici à 2030. L'équilibre du marché devrait donc reposer de plus en plus sur les prix au jour le jour du gaz, c'est-à-dire des prix très volatiles.

Gaz et dépendance : le pétrole est mort, vive le gaz naturel

Actuellement, la France importe 70% de sa consommation finale d'énergie, essentiellement du pétrole et du gaz naturel.

Ces importations ont engendré une facture énergétique de près de 45 milliards d'euros en 2007 (36,3 Mds€ pour le pétrole et 9,0 Md€ pour le gaz), une facture qui pourrait atteindre plus de 55 milliards cette année. Contrairement à une idée reçue, la France est donc amplement dépendante de ses importations énergétiques et sa dépendance pourrait aller croissante avec un recours accru aux importations de gaz naturel en particulier.

En effet, le scénario énergétique 2008 de la Direction Générale de l'Énergie (DGEMP-OE) prévoit une augmentation de +70% de la demande de gaz naturel en France d'ici 2030. Au niveau mondial, la croissance de la demande avoisinerait elle aussi +70% sur la même période.

Cette forte croissance découle notamment du recours massif aux centrales thermiques à gaz destinées à la production d'électricité, ce qui entrainera évidemment une inflation internationale des prix du gaz. Nous sommes donc en train de construire notre dépendance au gaz naturel, une ressource qui malheureusement n'est guère plus disponible que le pétrole.